AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE DE POUILLE LES COTEAUX

Par arrêté préfectoral n° 2019/ICPE/341 en date du 2 décembre 2019, une consultation du public est prévue à la mairie de POUILLE LES COTEAUX, pendant une période de quatre semaines du lundi 30 décembre 2019 au vendredi 24 janvier 2020 inclus, portant sur la demande présentée par la SAS METHA DES COTEAUX en vue d'exploiter une unité de méthanisation à Pouillé Les Coteaux au lieu dit La Butte au Four.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du vendredi 13 décembre 2019, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Pouillé Les Coteaux, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Pouillé Les Coteaux, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.